

Vous lisez actuellement :
Retraités, pourquoi vos pensions ne risquent pas de baisser avec la cr...



La crise sanitaire s'accompagne d'une crise économique. Certains ajustements seront nécessaires. Ainsi, au Pays-Bas, une baisse des pensions est déjà annoncée pour 2021. Une hypothèse peu probable en France.

Mauvaise nouvelle pour les retraités néerlandais. Le principal fonds de pension a annoncé, qu'en raison de la pandémie de Coronavirus, le niveau des retraites pourraient être revu à la baisse en 2021. Une telle mesure pourrait-elle être prise en France ? "Il n'y a pas de craintes à avoir, les retraités sont protégées des chocs économiques car les ressources viennent des salaires et non des marchés financiers comme au Pays-Bas", rassure Henri Sterdyniak, des économistes atterrés.

Alors faut-il totalement être rassuré ? Si une baisse des pensions ne semble pas envisageable, cela ne veut pas dire pour autant que les retraités ne seront pas touchés économiquement. "Les pensions ne peuvent pas baisser mais elles pourront évoluer moins vite dans les prochaines années", prévient François Ecalle, ancien rapporteur général de la Cour des comptes et président de Fipeco, site d'informations sur les finances publiques. On pourrait se retrouver dans une situation similaire à celle connue suite à la crise financière de 2008 avec plusieurs années de gel des pensions ou une hausse inférieure à l'inflation. Les retraités perdraient alors en pouvoir d'achat.

>> À lire aussi - La France pourra-t-elle maîtriser l'envolée de sa dette ?

À un moment où le gouvernement voulait inciter les Français à se tourner plus vers **l'épargne retraite**, l'actualité ne plaide pas en sa faveur. "Le rendement de la répartition est lié à la croissance de l'activité économique donc sans surprise, il est souvent moins élevé que la capitalisation, mais comme on le voit, le risque est moins important", pointe François Ecalle. Donc si les pensions ne devraient pas baisser, ce n'est pas le cas de l'épargne retraite.

"C'est sûr que si vous comptiez réaliser une sortie en capital de votre épargne retraite dans les prochains mois, vous risquez

La Redoute 35%

Commander

COMMUNIQUÉ
DES MURS PARIS
L'IMMOBILIER SUR MESURE

VIDÉOS À NE PAS MANQUER

Vous lisez actuellement :
Retraités, pourquoi vos pensions ne risquent pas de baisser avec la cr...



À un moment où le gouvernement voulait inciter les Français à se tourner plus vers **l'épargne retraite**, l'actualité ne plaide pas en sa faveur. "Le rendement de la répartition est lié à la croissance de l'activité économique donc sans surprise, il est souvent moins élevé que la capitalisation, mais comme on le voit, le risque est moins important", pointe François Ecalte. Donc si les pensions ne devraient pas baisser, ce n'est pas le cas de l'épargne retraite. "C'est sûr que si vous comptiez réaliser une sortie en capital de votre épargne retraite dans les prochains mois, vous risquez d'avoir de fortes pertes", prévient François Ecalte. L'impact ne sera toutefois pas le même en fonction de la répartition de votre portefeuille entre actions, qui subissent plus la crise, et obligations. Et comme il s'agit d'une épargne sur le long terme, le choc peut être amorti.

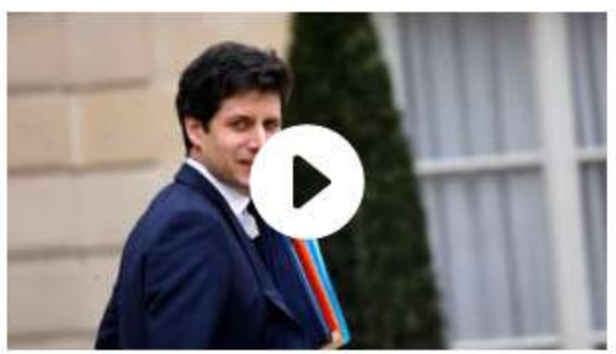
Les difficultés que rencontrent aujourd'hui les fonds de pension de retraite, font dire aux opposants à la réforme que la création du régime universel rendrait les retraités plus exposés à ce type de choc. "Cela ne changera pas car il s'agira toujours d'un régime par répartition", contredit François Ecalte. Toutefois, quelques questions peuvent se poser par exemple pour les hauts revenus. Pour rappel, aujourd'hui, ils cotisent pour leur retraite jusqu'à 8 **plafonds de la Sécurité sociale** (Pass) soit 329.088 euros. Dans le régime universel, tel qu'il a été proposé, les cotisations iront jusqu'à 123.048 euros, de quoi les inciter fortement à se tourner vers l'épargne retraite pour conserver le même niveau de pension qu'aujourd'hui. Il pourrait donc être moins protégés en cas de choc économique.

>> Notre service Retraite pour les particuliers - Confiez à un expert la mission de vérifier, calculer, optimiser vos droits à la retraite et/ou de vous assister pour liquider votre retraite. Vous bénéficierez d'un tarif préférentiel (remise de 20% pour les internautes de Capital)

Autre point qui pourrait différer avec le régime actuel, la règle d'or. Il est en effet prévu que le régime universel soit à l'équilibre



VIDÉOS À NE PAS MANQUER



Confinement : le plan du gouvernement pour éviter la déroute à des milliers de copropriétés

SERVICES RECOMMANDÉS PAR CAPITAL

→ **COMPARATEUR ASSURANCES VIE**

VENTE PRIVÉE Capital

Vous êtes un datavore ?

Vous lisez actuellement :
Retraités, pourquoi vos pensions ne risquent pas de baisser avec la cr...



plafonds de la Sécurité sociale (Pass) soit 329.088 euros. Dans le régime universel, tel qu'il a été proposé, les cotisations iront jusqu'à 123.048 euros, de quoi les inciter fortement à se tourner vers l'épargne retraite pour conserver le même niveau de pension qu'aujourd'hui. Il pourrait donc être moins protégés en cas de choc économique.

>> Notre service Retraite pour les particuliers - Confiez à un expert la mission de vérifier, calculer, optimiser vos droits à la retraite et/ou de vous assister pour liquider votre retraite. Vous bénéficierez d'un tarif préférentiel (remise de 20% pour les internautes de Capital)

Autre point qui pourrait différer avec le régime actuel, la règle d'or. Il est en effet prévu que le régime universel soit à l'équilibre sur une période de 5 ans. Ainsi, il peut être en déficit quelques années à condition que sur la période de 5 ans l'équilibre soit atteint avec donc des années en déficit et d'autres en bénéfice. "Aujourd'hui pour résorber un choc comme cela a été le cas en 2008, on n'a plus de temps, avec la règle d'or, ce sera limité à 5 ans donc les mesures prises pourraient être plus violentes", prévient Henri Sterdyniak. Conséquence : les pensions pourraient être gelées plus longtemps. Une nuance cependant, car les règles sont aussi faites pour être contournées. "C'est bien de se fixer une règle d'or, mais il est possible de ne pas la respecter. La seule obligation sera d'expliquer pourquoi", prévient François Ecalte. Aujourd'hui, l'argument est tout trouvé...

- A LIRE AUSSI**
- Pourquoi la réforme des retraites pourrait entraîner une baisse des pensions
 - Réforme des retraites : pourquoi les pensions des salariés

SERVICES RECOMMANDÉS PAR CAPITAL

→ COMPAREUR ASSURANCES VIE

VENTE PRIVÉE Capital

Vous êtes un datavore ?

Profitez d'une offre exclusive

Capital 328 356 mentions J'aime

Capital

J'aime cette Page S'inscrire

1 ami(e) aime ça

Peter Hahn